



**DISCOURS M. MUDRY – 79^{ème} CONGRES DES MAIRES DE HAUTE-SAVOIE
RUMILLY – 10 novembre 2012
Propos introductifs**

**Monsieur le Préfet va nous rejoindre dans quelques instants
Messieurs les Sous-préfets,
Mesdames et Messieurs les Parlementaires,
Monsieur le Président du Conseil Général, *Cher Christian*,
Madame la Première Vice-présidente du Conseil Régional,
Monsieur le Président de la Fédération des Maires de Savoie par ailleurs Vice-président du Conseil Général de la Savoie, *Cher Claude GIROUD*
Mesdames et Messieurs les Conseillers Régionaux et Conseillers Généraux,
Monsieur le Maire de Rumilly,
Mesdames et Messieurs les Maires, Adjoints, Présidents et Vice-présidents des EPCI,
Mesdames et Messieurs les Directeurs et Chefs des Services de l'Etat et des Collectivités Territoriales,
Messieurs les Officiers de la Gendarmerie et du SDIS,
Messieurs les Présidents des Chambres consulaires,
Monsieur le Président et les représentants des Anciens Maires,
Mesdames et Messieurs les Représentants de la Presse,
Mesdames, Messieurs, Chers Collègues,**

Depuis notre dernier grand rendez-vous à Morzine, nous avons appris avec tristesse le décès d'un certain nombre de nos collègues élus et anciens élus du département. Avant que ne débutent nos travaux, je voudrais donc que nous ayons une pensée émue en leur mémoire. Nous pensons à leur famille et à tous leurs proches, avec qui nous partageons la profonde tristesse causée par leur disparition. Aussi, je vous invite à observer une minute de silence et vous demande de bien vouloir vous lever.

Merci.

Le moment est venu de vous souhaiter la bienvenue et vous dire le plaisir qui est le mien, mais aussi celui des membres du Bureau et du Comité de l'Association des Maires, de vous retrouver aujourd'hui, pour cette 79^{ème} édition de notre congrès départemental.

Je tiens également à remercier à nouveau très chaleureusement Pierre BECHET, Maire de Rumilly, ainsi que les élus et les membres du personnel de Rumilly qui l'entourent, pour la qualité de l'accueil que vous nous réservez. Certes, vos infrastructures sont remarquables et elles témoignent du dynamisme d'une ville en pleine expansion...et je dirai bien gérée.

Nous savons que vous avez fait de votre mieux pour que nous passions tous une excellente journée en ce samedi 10 novembre 2012, en plein cœur de l'avant-pays.

Chers Collègues, merci de nous avoir rejoints nombreux ce matin même à Rumilly. Les membres du Bureau de l'Association des Maires souhaitent véritablement que ce grand rendez-vous vous apporte des réponses à vos attentes en matière d'évolution de nos différents mandats. Je suis convaincu qu'il se déroulera dans un climat constructif et convivial.

Cette année, l'Association des Maires, Adjoints et Conseillers Généraux de Haute-Savoie a souhaité mettre une nouvelle fois la réforme territoriale au cœur des travaux et des réflexions de son Assemblée Générale. Nous savons en effet à quel point les nombreuses réformes en cours suscitent des débats, que nous souhaitons intenses aujourd'hui.

Pour en parler, nous accueillerons deux spécialistes de la question à l'issue de la partie statutaire : **Mme Christine BREMOND**, Directrice des Etudes de Mairie Conseils et spécialiste de l'intercommunalité, et **M. Patrick LE LIDEC**, Chercheur CNRS au Centre d'études européennes de sciences Po, auteur d'une thèse sur « ***Les maires dans la République et l'Association des Maires de France comme élément constitutif des régimes politiques français depuis 1907*** ».

Ils présenteront notamment un bref bilan des évolutions de l'intercommunalité depuis la réforme des collectivités du 16 décembre 2010 et évoqueront avec nous la façon dont se redessine notre modèle territorial, dans un contexte fortement marqué par l'accroissement de la contrainte budgétaire.

Nous aurons ensuite le plaisir d'entendre **le Sénateur Yves KRATTINGER**, Président du Comité de pilotage des Etats Généraux de la démocratie territoriale mais aussi Président du Conseil Général de la Haute-Saône. Il nous dressera sans doute une brève synthèse des états généraux de la démocratie territoriale, qui se sont déroulés au Sénat et à la Sorbonne les 4 et 5 octobre derniers, et nous donnera également probablement quelques éléments d'information relatifs à l'élaboration en cours de l'acte 3 de la décentralisation.

Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie, que nous allons accueillir dans quelques instants, prendra ensuite la parole pour clore notre Congrès. Bien-sûr, tout un chacun pourra s'exprimer tout au long de la matinée.

Avant d'aller déjeuner, nous consacrerons enfin quelques minutes à la remise des Mariannes du Civisme, qui mettent à l'honneur, au niveau départemental comme au niveau national, les communes ayant enregistré les meilleurs taux de participation aux dernières élections présidentielles et législatives.

Voilà pour les grandes lignes du déroulement de notre matinée de travail.

Sans toutefois empiéter sur le chapitre statutaire, qui sera présenté par notre Secrétaire Général, Jean DENAIS, il me revient maintenant, en guise de Préambule, de dire quelques mots sur notre Association.

Depuis notre dernière rencontre, à Morzine-Avoriaz, notre association n'a cessé de se mobiliser pour répondre aux attentes des élus et s'est attachée à prendre toutes les initiatives susceptibles de les aider dans l'accomplissement de leurs missions.

Notre tâche est de répondre aux ambitions de nos territoires et aux aspirations de la jeunesse. Notre mandat est chaque jour un peu plus difficile, le travail est sans fin et votre association départementale se veut en effet être un soutien efficace en la matière.

Comme cela est précisé dans nos statuts, notre association a trois grandes priorités qui prennent tout leur sens dans le contexte actuel et qu'il convient de rappeler aujourd'hui devant vous :

-Tout d'abord, établir des liens de coopération et de solidarité entre les élus des différentes collectivités territoriales du département

Nous sommes dans une période économique délicate, où plus que jamais, il est nécessaire de bâtir, dans le respect des uns des autres, des projets partagés.

L'intensité des réformes en cours, la gravité de notre situation économique depuis le début de la crise financière internationale, la multiplication des dispositions législatives et réglementaires et la complexité des textes que nous devons appliquer sont autant d'éléments avec lesquels nous devons aujourd'hui composer et qui doivent nous conduire à une plus grande solidarité.

Notre association en a pleinement conscience et votre présence ce matin témoigne encore une fois du rôle rassembleur que nous avons à jouer en la matière.

-Ensuite, notre association a pour mission de soutenir activement, auprès des autorités compétentes, les intérêts de ses membres.

Que ce soit sur le plan départemental ou sur le plan national, via l'association des Maires de France, sachez que c'est une mission que nous prenons très à cœur et que

nous nous efforçons, chaque fois que cela est nécessaire et que nous le pouvons, de nous faire le relais de vos préoccupations.

Il y a quelques jours, nous étions au Sénat et à la Sorbonne pour exprimer le point de vue et les attentes des élus haut-savoyards dans le cadre des Etats généraux de la démocratie territoriale.

Le passage au seuil de 500 habitants pour l'application de la proportionnelle aux élections municipales, le maintien du statut quo concernant les modalités d'élection des conseillers généraux, la volonté de réduire le millefeuille territorial ou encore celle de limiter les mandats dans le temps : voici quelques unes de vos revendications dont nous nous sommes fait l'écho à Paris les 4 et 5 octobre derniers.

S'agissant des élections cantonales, nous n'avons effectivement pas omis de faire part de l'attachement des élus haut-savoyards au scrutin majoritaire et au principe de la représentation « **un élu, un territoire** », qui permet à notre sens de maintenir un lien fort entre l'élu et les citoyens.

L'apport des élus locaux à l'exercice vivant de la démocratie territoriale demeure irremplaçable.

Le rôle des associations d'élus apparaît en ce sens incontournable et leur influence est importante. Rappelons-nous par exemple du rôle joué par l'Association des Maires de France lors de la première loi de décentralisation ! Les exemples en ce sens sont nombreux et déclinables à l'échelle départementale.

-Enfin, l'Association des Maires de Haute-Savoie se doit de mettre en œuvre tous les moyens pour faciliter et améliorer les conditions dans lesquelles les membres de l'Association exercent leurs fonctions, notamment en leur proposant des formations adaptées à leurs besoins.

Le 29 septembre dernier, lors de la rencontre organisée par les Sénateurs à La Roche-sur-Foron dans le cadre des Etats Généraux de la démocratie territoriale, vous étiez nombreux à évoquer la nécessaire polyvalence des élus que nous sommes, sollicités à tout moment et sur tous les sujets.

Si une majorité d'entre nous s'accorde pour dire que le mandat doit rester une vocation et un engagement civique, et ne pas devenir un métier, nous sommes également nombreux à souligner le renforcement nécessaire de la formation, mais aussi des droits à la formation, comme contrepartie des compétences de plus en plus importantes exercées par les collectivités et de la technicité requise pour leur exercice.

En la matière, votre association départementale s'efforce, à travers un programme de formation et de réunions d'information relativement dense et varié, de vous

apporter son soutien. Comme cela sera souligné par notre secrétaire général, Jean DENAIS, de nombreuses thématiques de formation vous sont proposées depuis l'année dernière et vous êtes déjà nombreux à avoir répondu positivement à nos invitations.

Mesdames et Messieurs, Cher(s) collègues, vous l'avez compris, l'Association des Maires, Adjointes et Conseillers Généraux de Haute-Savoie a bien conscience des nombreux défis que les élus doivent aujourd'hui relever et se veut être, je le répète, un soutien efficace.

Un soutien efficace face une société qui a changé ; un soutien sur tous les sujets qui mobilisent actuellement les élus locaux, voire les déstabilisent...:

- Parmi les sujets qui nous préoccupent, figure en premier lieu la question des moyens financiers et du devenir du financement bancaire des collectivités locales

Bon nombre de collègues élus maires ou présidents d'établissement de coopération intercommunale nous ont fait part de leurs difficultés à obtenir des crédits bancaires et à ainsi mettre en place le financement nécessaire à leurs projets.

A ce sujet, l'Association des Maires vous a proposé deux réunions d'information en avril 2012, organisées en partenariat avec la Savoie, pour tenter d'apporter des réponses aux questions que vous vous posez à ce sujet et examiner plus en détails les solutions à envisager.

Nous avons par ailleurs rencontré la Banque Postale, nouvelle banque du secteur local, et leur avons fait part des préoccupations et des attentes importantes des élus, notamment en termes de réactivité des structures de commercialisation et de capacité à répondre aux besoins de financement des collectivités territoriales à court, à moyen mais également à long terme.

Du côté de l'Association des Maires de France, elle a rappelé fermement, dans un récent communiqué de Presse, son souhait de voir aboutir le projet d'Agence de financement des investissements locaux, qui est maintenant prêt. Nous soutenons évidemment cette démarche, qui doit permettre d'offrir à toutes les collectivités locales françaises l'opportunité d'emprunter à moindre coût et de manière plus sécurisée, dans un esprit de responsabilité et de solidarité territoriale.

Pour terminer rapidement sur les questions financières, évoquons la question du Fonds National de Péréquation des ressources communales et intercommunales, le fameux FPIC. A ce sujet, vous avez également été plusieurs à vous poser la question des limites de la solidarité dans les temps difficiles et à demander à l'Association des Maires de se positionner sur un tel dispositif.

Sachez que nous partageons la position de l'Association des Maires de France, favorable aux dispositifs tendant à favoriser la solidarité territoriale mais avec certains ajustements nécessaires à l'amélioration de l'efficacité péréquatrice du dispositif.

- La rationalisation de l'intercommunalité : voilà un autre sujet aujourd'hui incontournable

Le 29 septembre dernier, à la Roche, vous étiez une très grande majorité à manifester votre souhait d'aller plus en avant dans l'évolution de l'intercommunalité, d'aller vers plus de cohérence et plus de clarification des compétences.

Pas plus tard qu'hier, la Commission départementale de Coopération intercommunale (CDCI) se réunissait sous l'autorité du Préfet, afin de poursuivre le processus de couverture intégrale du territoire haut-savoyard par l'intercommunalité.

A ce jour, seules sept communes (sur les 44 initialement) demeurent encore isolées. Les prochaines réunions de la CDCI doivent conduire à dégager une solution pour rattacher ces communes à une intercommunalité **avant le 1^{er} juin 2013**, comme exigé par la loi.

J'en profite pour adresser mes plus vifs remerciements à Monsieur le Préfet, qui a pris à bras le corps les problèmes d'intercommunalité en Haute-Savoie et dont la volonté de faire fonctionner la CDCI dans les meilleures conditions doit aujourd'hui être saluée.

Mais l'intercommunalité n'est pas notre seule préoccupation. Le mode de scrutin des élus départementaux nous intéresse. Tout comme la question du cumul des mandats ou encore celle relative au rétablissement de la clause de compétence générale pour les régions et les départements.

Toutes ces questions seront abordées un peu plus tard dans la matinée et je ne m'y attarderai donc pas plus longtemps.

-Autre sujet qui nous préoccupe : la refonte des rythmes scolaires

La réforme envisagée a pour objectif de mieux prendre en compte les besoins des enfants. Néanmoins, dans un contexte budgétaire contraint, le changement des rythmes scolaires doit faire l'objet d'une évaluation financière sur les plans humain, technique et financier compte tenu des nombreuses incidences sur l'organisation des activités périscolaires.

Ces inquiétudes sont partagées par bon nombre d'entre nous. Elles ont été relayées par l'Association des Maires de France qui a rappelé récemment que les élus sont

prêts à participer aux efforts nécessaires pour renforcer la réussite scolaire, aux côtés de l'Education nationale, mais dans le respect des compétences de chacun et en tenant compte des contraintes des collectivités, en matière organisationnelle, financière comme en délai d'application.

Nous espérons que le gouvernement, à travers le projet de loi d'orientation et de programmation qui sera soumis au conseil des ministres fin novembre, saura prendre en considération les préoccupations des élus locaux en la matière.

-Enfin, et j'en terminerai là, quelques mots sur la protection sociale complémentaire des personnels des collectivités

Le décret relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire des agents a vu le jour en novembre l'année dernière.

Ce décret, rappelons-le, autorise la participation financière des employeurs territoriaux à la couverture santé et ou prévoyance de leurs agents, dans le cadre de contrats labellisés ou par l'intermédiaire d'une convention de participation.

C'était une attente forte des territoriaux et nous nous félicitons des avancées enregistrées sur ce point. Car si le « métier » de maire est de plus en plus difficile, celui de nos personnels l'est tout autant et ce type d'avancée nous semble aller dans le bon sens.

-Au-delà des fonctionnaires territoriaux et des avancées qui les concernent, signalons également au passage les mesures prises par le gouvernement en faveur de l'emploi des jeunes.

Le dispositif des « emplois d'avenir » est en effet opérationnel depuis le 1^{er} novembre et a pour objectif de faciliter l'insertion professionnelle et l'accès au travail des jeunes pas ou peu qualifiés et rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi. Monsieur le Préfet vous en dira sans doute plus à ce sujet en fin de matinée.

Voilà, Mesdames, Messieurs, Chers Collègues, ce que je souhaitais vous dire ce matin. Tous les sujets ne peuvent évidemment pas être évoqués aujourd'hui et je ne saurai mobiliser plus longtemps la parole.

Je terminerai simplement par exprimer à nouveau tout le plaisir que j'ai aujourd'hui à partager cette journée avec vous, que je souhaite tout à la fois enrichissante et agréable !

Je forme des vœux pour que le mandat de chacune et chacun d'entre vous s'accomplisse dans la plus grande sérénité. Je connais les difficultés que nous

rencontrons et je souhaite que tous nos projets puissent aboutir, dans le respect des uns des autres.

Je vous remercie de votre attention et laisse maintenant la parole à Jean DENAIS pour le rapport d'activités.

Raymond MUDRY
Président ADM74.